



MEMORANDUM DE SERVICE

To/Destinataires Maire et membres du Conseil File/N° du dossier :

From/Expéditeur Directeur général
Direction générale des travaux publics
et le l'environnement

Subject/Objet Lancement de la consultation publique : Date : Le 22 juillet 2021
options pour le réacheminement des
déchets déposés en bordure de rue

Objet

Vous trouverez ci-après un aperçu de la prochaine consultation publique menée dans le cadre du projet des options pour le réacheminement des déchets en bordure de rue, qui constitue un volet du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Les options de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue sont des mécanismes de la politique qui permettent de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge et de rehausser le réacheminement des matières recyclables et organiques, pour permettre de les réutiliser dans la fabrication de nouveaux produits. Dans le [Mémoire technique sur les besoins à long terme de la gestion des déchets](#), présenté au Conseil municipal au début du mois, on dit qu'il faut « définir une approche pour pouvoir accroître le rendement du réacheminement des déchets sur le bord des rues, en rehaussant la participation aux programmes de réacheminement des déchets ». Il est nécessaire de définir cette approche pour assurer l'avenir de notre réseau de collecte des déchets, puisque dans notre filière de gestion des déchets, notre collectivité a toujours bien des occasions de réacheminer les déchets au lieu de les enfouir.

Contexte

Les membres du Conseil municipal se rappelleront que le gouvernement provincial insiste de plus en plus pour que les municipalités améliorent le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans les décharges contrôlées. Dans la réduction et la récupération des déchets alimentaires et organiques, la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#), publiée par le gouvernement provincial en vertu de l'article 11 de la Loi de 2016 sur

la récupération des ressources et l'économie circulaire, prévoit une cible de 70 %, d'ici 2023, pour les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue, et une cible de 50 %, d'ici 2025, pour les immeubles à logements multiples. Le 27 novembre 2020, le gouvernement provincial a annoncé qu'il donnait la priorité à l'élimination progressive des déchets alimentaires et organiques enfouis dans les décharges d'ici 2030. En outre, la Ville prévoit de hausser les cibles du recyclage lorsque le gouvernement provincial adoptera entre 2023 et 2025, dans la transition du programme de recyclage, le principe de la responsabilité individuelle des producteurs. Même si de seront alors les producteurs qui seront chargés d'atteindre les cibles imposées par le gouvernement provincial, il s'agira d'une considération importante pour la Ville, puisqu'elle devra les aider à le faire et éviter d'enfouir les matières recyclables dans la décharge.

Dans le cadre du Plan directeur de la gestion intégrée des déchets de 2003, approuvé par le Conseil municipal, la Ville a décidé de réduire progressivement la limite fixée en 2003 pour les déchets déposés en bordure de rue, en la portant de cinq à trois articles par semaine en 2007, lorsque le Conseil a approuvé, cette année-là, la Mise à jour du Plan directeur de la gestion intégrée des déchets ([ACS2007-PWS-UTL-0006](#)). La Ville applique la même limite depuis 2007 ([ACS2006-PWS-UTL-0017](#)) et donne la priorité à l'information à fournir aux résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets. Elle a envisagé d'abaisser encore la limite du nombre d'articles, notamment dans la collecte des déchets déposés dans les sacs transparents, et à mettre en œuvre un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) dans le cadre de l'Examen, en 2011, des niveaux de service des Services de gestion des déchets solides ([ACS2011-ICS-ESD-0002](#)). Elle n'a pas retenu ces options parce qu'à l'époque, la collectivité s'y opposait vigoureusement et qu'on voulait donner aux résidents le temps de se préparer à participer au Programme de bac vert qui venait d'être mis en œuvre sur tout le territoire municipal. À l'époque, la Ville a aussi mené la plus importante transformation des services dans le cadre de la transition avec la collecte des déchets toutes les deux semaines.

Les recommandations portant sur les changements à apporter aux niveaux de service dans la collecte des déchets solides cadrent généralement avec les buts, les objectifs et les cibles fixés dans les stratégies et les plans directeurs approuvés par le Conseil municipal pour la gestion de ces déchets. Le nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) de la Ville, que nous sommes en train de mettre point au moment d'écrire ces lignes, permettra au personnel de cerner les options à étudier par le Conseil municipal pour promouvoir la réduction des déchets enfouis dans la décharge contrôlée et pour rehausser le réacheminement de déchets.

Les ménages déposent en moyenne, en bordure de rue, 4,18 articles toutes les deux semaines; cette moyenne reste assez stable depuis la dernière modification majeure des services de collecte des déchets en 2012. Bien que cette moyenne soit inférieure à la limite de six articles prévue dans le règlement municipal, la Ville a constaté, dans le cadre de l'Étude de la vérification

des déchets déposés en bordure de rue (2018-2019), que 58 % des matières jetées dans les ordures peuvent être réacheminées au lieu d'être enfouies dans la décharge dans le cadre du programme de recyclage et du Programme de bac vert. Puisque la moyenne des articles déposés par les ménages en bordure de rue est inférieure à la limite actuelle fixée par la Ville d'Ottawa pour les déchets déposés en bordure de rue, elle ne peut servir, à elle seule, à encourager les résidents à commencer à participer ou à participer davantage à des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue et n'aura guère d'incidence sur le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue de la Ville.

Les options pour le réacheminement des déchets et la consultation planifiée

Comme nous l'expliquons dans le [Rapport de la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides](#) et, à une époque plus récente, dans le [Rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides](#), déposé au Conseil municipal le 7 juillet 2021, le personnel des Services de gestion des déchets solides continue de se consacrer à différents projets constitutifs et à différentes initiatives qui viendront étoffer le Plan directeur ou s'y intégrer. Le Projet des options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue fait partie de ces projets constitutifs.

En sachant qu'il faut parfois compter jusqu'à deux ans, après l'approbation du Conseil municipal, pour mettre en œuvre une nouvelle option de réacheminement, le personnel de la Ville fait avancer les travaux consacrés à ce projet constitutif du PDGDS afin de s'assurer de pouvoir mettre en œuvre dans les délais la nouvelle option-cadre, si le Conseil municipal décide de le faire. L'avancement de ces travaux s'inscrit dans les priorités stratégiques du Conseil municipal, qui souhaite rehausser le réacheminement des déchets provenant de la décharge contrôlée du chemin Trail et se consacrer à atteindre les cibles fixées dans le Plan directeur sur les changements climatiques et dans sa stratégie de l'Évolution énergétique.

Grâce au PDGDS, nous avons pu évaluer les besoins du réseau actuel de gestion des déchets afin de connaître les secteurs dans lesquels on pourrait améliorer le réseau et recenser les options pour pouvoir le faire. Si l'ensemble du [Mémoire technique sur les besoins à long terme de la gestion des déchets](#) et la longue liste des options établie par la suite ont été déposés au Conseil municipal en juillet 2021, ce travail a permis de cerner, pour le réacheminement des déchets, les options suivantes, qui sont des mécanismes permettant de réduire les déchets enfouis dans la décharge et de rehausser le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue :

- le péage partiel des frais de dépôt des déchets;
- la réduction des limites fixées pour le nombre de sacs et de conteneurs de déchets;
- les sacs transparents pour les déchets.

L'évaluation des besoins a aussi permis de constater que les interdictions de jeter les matières recyclables et organiques constituaient une option viable et envisageable. Nous réfléchissons à ces interdictions pour en faire des options-cadres secondaires, qui pourraient être mises en œuvre de concert avec l'une des trois politiques évoquées ci-dessus afin de mieux rehausser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge.

À l'heure actuelle, le personnel met au point une analyse de rentabilisation circonstanciée pour évaluer les coûts, les avantages et les risques pour la Ville si le Conseil municipal décide de mettre en œuvre une nouvelle option pour le réacheminement des déchets.

La consultation du public

Nous consulterons la collectivité sur les options étudiées dans le PDGDS dans le cadre de la série de consultations 2 du PDGDS, qui devrait commencer à l'automne. En sachant que l'option recommandée pour le réacheminement des déchets sera présentée au Conseil pour étude au premier trimestre de 2022, si nous lançons au milieu de l'automne la consultation sur les options pour le réacheminement des déchets, nous n'aurons pas suffisamment de temps pour mener la consultation rigoureuse nécessaire en prévision du changement majeur qui sera éventuellement apporté au programme. C'est pourquoi le personnel tiendra, à partir du lundi 9 août 2021, une série distincte de consultations sur les options du réacheminement des déchets, qui s'étendra sur une durée de six semaines.

La consultation sur le projet des options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue se déroulera sur le thème « Les options dans la collecte des déchets déposés en bordure de rue ». Cette consultation a pour objectif de demander l'avis des résidents et des intervenants sur :

- l'option qu'ils privilégient et les facteurs qui influent sur leur décision;
- les obstacles qui se dressent, à leurs yeux, contre chaque option afin d'aider le personnel à trouver les moyens de les surmonter en planifiant la mise en œuvre de chaque option;
- les différentes approches à adopter pour informer les résidents et faire appliquer le règlement municipal et les délais liés à leur mise en œuvre, ce qui permettrait de veiller à ce que grâce à l'option privilégiée, on puisse mieux rehausser le réacheminement des déchets.

En sachant que ce projet intéressera et touchera de nombreux résidents et intervenants dans l'ensemble, nous déploierons des tactiques de communication à la fois vastes et ciblées, dont :

- des annonces dans les journaux et dans les autobus;
- des vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux et des reportages dans les médias gagnés;

- la promotion des activités de consultation dans une campagne de publipostage menée auprès de tous les résidents sur les bacs verts et sur le recyclage;
- les efforts de sensibilisation des groupes recensés selon l'optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville et grâce à la collaboration de l'Équipe intégrée des services de quartier de la Ville pour communiquer avec différentes communautés;
- la distribution de la trousse d'outils des conseillers municipaux parmi tous les membres du Conseil pour leur permettre de faire de la promotion dans leur quartier.

Afin de réunir directement les avis du public sur les options, nous ferons essentiellement appel aux tactiques suivantes :

- un sondage public en ligne complet, à l'aide de l'outil Choicebook, ce qui permettra aux participants de faire un choix parmi les différentes options présentées, en tenant compte de leurs incidences et des compromis à consentir;
- des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants, ce qui donnera aux participants l'occasion de débattre des options dans des discussions en groupes;
- des groupes de discussion virtuels;
- des trousse de dialogue grâce auxquelles les groupes pourront débattre des options dans leur communauté.

Nous surveillerons la participation dans le cadre de cette consultation et le personnel adaptera les tactiques de communication et de consultation pour veiller à réunir les avis représentatifs de l'ensemble des résidents sur tout le territoire de la Ville. Nous communiquerons à tous les résidents et intervenants, dans un rapport sur « Ce que nous avons entendu », les résultats de cette consultation, en expliquant dans quelle mesure les avis entrent en ligne de compte dans la décision adoptée.

Les prochaines étapes

Le personnel de la Ville donnera, aux conseillers municipaux et à leur personnel, l'occasion de participer à des séances d'information plus détaillées pour discuter du projet en prévision de la consultation publique qui se déroulera à partir du lundi 9 août 2021. Dans les deux prochaines semaines, le personnel de la Ville organisera six séances d'information en petits groupes dans Zoom à l'intention des conseillers municipaux et de leur personnel. Ces séances auront lieu :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| le mercredi 4 août 2021 : | de 10 h à 11 h |
| le jeudi 5 août 2021 : | de 9 h à 10 h |
| le jeudi 5 août 2021 : | de 13 h à 14 h |
| le lundi 9 août 2021 : | de 11 h à 12 h (midi) |

le lundi 9 août 2021 : de 15 h à 16 h

le mardi 10 août 2021 : de 11 h à 12 h (midi)

Les conseillers municipaux et leur personnel peuvent s'inscrire à ces séances en communiquant avec Christine Ambar par courriel (Christine.Ambar@ottawa.ca) ou par téléphone (poste 23273).

Les résultats de la consultation publique et l'option recommandée pour le réacheminement des déchets seront présentés au Conseil municipal pour étude au premier trimestre de 2022.

Si vous avez des questions à propos de la teneur de cette note de service, veuillez communiquer avec Shelley McDonald, directrice par intérim des Services de gestion des déchets solides, au 613-580-2424, poste 20992.

Original signé par

Kevin Wylie
Directeur général
Direction générale des travaux publics et de l'environnement

c. c. Équipe de la haute direction
Directrice, Information du public et Relations avec les médias
Gestionnaire de programme, Relations et Communications médiatiques
Équipe de direction de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement